



Etats financiers 2017

sgen-cfdt-poitou-
charentes.fr

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE PUBLIQUE,
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POITOU-CHARENTES
21 BIS RUE ARSENE ORILARD – 86000 POITIERS
05.49.88.15.82
poitou-charentes@sgen.cfdt.fr

Les états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2017 par les données suivantes :

Total du Bilan	27 930 €
Produits d'exploitation	25 352 €
Résultat de l'exercice	2 223 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes.

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2013, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n°2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SGEN CFDT POITOU CHARENTES
Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		34
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		153
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	24 178	24 819	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	25 011	23 852
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	24 178	24 819	TOTAL (I)	25 011	24 039
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	300		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 691	51
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	24 478	24 819	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	26 701	24 090
BENEFICE OU PERTE	2 223	(728)			
TOTAL GENERAL	26 701	24 090	TOTAL GENERAL	26 701	24 090

BILAN SYNTHETIQUE

SGEN CFDT POITOU CHARENTES
Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif Immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Réserves :		
Immobilisations corporelles				- Réserve légale	23 128	23 857
Immobilisations financières				- Réserves réglementées		
TOTAL I				- Autres		
Actif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (déficite ou perte)	2 223	(728)
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	26 352	23 128
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés			3 000	Dettes		
Autres				Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	27 930		22 737	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse				Autres	2 579	2 509
TOTAL II	27 930		26 737	TOTAL III	2 579	2 608
Charges constatées d'avance (III)				Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	27 930		26 737	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	27 830	26 737

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Autres financements	Néant
Total des produits à recevoir	0 €

Dettes

Dettes	
Fournisseurs	2 579 €
Total des dettes	2 579 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2017
Réserves Report à Nouveau Résultat 2017	23 128 €	2 223 €		
Total des fonds syndicaux	23 128 €			25 352 €

3 Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a enregistré en comptabilité pour 25 011 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	84 864 €
(-) Reversement au SCPVC	62 799 €
Subventions	1 257
Autres produits d'exploitation	1633 €
Produits financiers	56 €
Total des ressources courantes	25 011 €

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2017, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Contributions en nature

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 3,061 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de locaux de 40 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.